

LA GAZETTE

PUY SAINT ANDRÉ

www.puysaintandre.fr

49
JAN 2026

CHEF LIEU PUY CHALVIN LES COMBES PIERRE-FEU CLOS DU VAS



L'ÉQUIPE MUNICIPALE



COMMUNE DE
PUY-SAINT-ANDRÉ



LES AGENTS MUNICIPAUX

PERSPECTIVES
RÉTROS

#FAIRE-ENSEMBLE

« Si on s'était arrêté chaque fois que c'était difficile, on n'aurait jamais rien accompli. »

A la veille des prochaines échéances électorales, toute l'équipe s'est livrée à un petit exercice réjouissant et stimulant : écrire une rétrospective de la vie communale depuis 2008, date de l'élection du noyau de l'équipe, et mettre en perspective les principaux enjeux pour l'avenir de la commune. Depuis 2008, nous nous sommes attachés à faire de Puy Saint André un véritable petit laboratoire de transition écologique qui rayonne aujourd'hui largement et inspire d'autres territoires.

Lors du dernier mandat, nous avons créé une nouvelle commission intitulée « Faire Ensemble » avec une équipe spécialement dédiée. Cette commission novatrice a mis en place de nouveaux liens, écoute, discussion, partage entre les habitants.

De là sont nés une partie des services à la personne, les aménagements de village, les animations de la bibliothèque, les vergers et jardins communaux, les chantiers participatifs, l'accueil de nouveaux habitants ...

Les résultats n'ont pas toujours été à la hauteur de nos espérances mais nous avons semé quelques graines qui, avec votre participation et votre engagement, fleuriront peut-être un jour.

Pour différentes raisons, propres à chaque élu.e, nous avons fait le choix de ne pas nous présenter aux prochaines élections municipales. Nous nous réjouissons à l'idée que de nouveaux habitants s'engagent dans cette aventure et leur souhaitons beaucoup de courage.

En ce début d'année, nous vous adressons nos meilleurs vœux de santé, de bonheur, et de sérénité. Nous vous invitons aux Vœux de l'équipe municipale le lundi 19 janvier à 19h à la Salle des associations de la Mairie.

L'équipe municipale de Puy Saint André

PUY SAINT-ANDRE EN PRATIQUE

CONTACT ET HORAIRES D'OUVERTURE

644 route du Canal
Le Chef-Lieu
05100 Puy Saint André

—
T. 04 92 20 24 26
mairie@puysaintandre.fr
Lundi > 9h à 12h
Mercredi > 9h à 12h
Jeudi > 9h à 12h

ÉTAT CIVIL

Décès de Mme Josette
CLERC née BARNEOUD
ROUSSET le 12/10/2025



TOUJOURS PLUS DE SERVICES A LA PERSONNE

FRANCE
SERVICES



Tous les 1ers jeudis du mois de 9h30 à 11h30.

Sur rdv, prise de rdv

au 04 92 45 45 85.

Salle des associations, Mairie du Chef-Lieu

2 ordinateurs : un pour l'agent France Services et un pour le particulier. Agents formés par les partenaires représentés dans l'espace France Services.

HORAIRES DE FS À BRIANÇON :

- › Lundi 9h-12h45 > 14h-16h30
- › Mardi 14h-16h30
- › Mercredi 9h-12h45 > 14h-16h30
- › Jeudi 9h-12h45
- › Vendredi 9h-12h45 > 14h-16h15



MÉDICO BUS

Cabinet médical itinérant (avec médecin généraliste et un assistant médical), le véhicule équipé propose des consultations médicales aux personnes isolées et/ou sans médecin traitant. Rendez-vous sur Doctolib ou au 04 92 25 58 52.

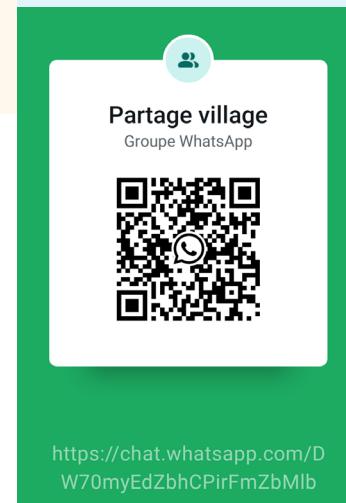
URBANISME

Créé au mandat précédent, c'est un service pratique qui apporte une aide et une information précise aux habitants sur les points liés à l'urbanisme.



Illiwap est une application gratuite téléchargeable sur tous les smartphones, qui permet de diffuser en temps réel des informations, des vigilances ou des alertes aux habitants. C'est gratuit, sans publicité, sans inscription.

PARTAGE VILLAGE



Pour communiquer vos offres et vos demandes avec tous les habitants et pour vous tenir informés des dernières nouvelles du village, vous pouvez vous inscrire sur ce groupe WhatsApp.



EAU

"Tout changement est difficile au début, compliqué au milieu et magnifique à la fin" Robin Sharma

Au terme de ces mandats, il semble important de dresser un bilan du travail mené dans le domaine de l'eau potable, un service essentiel pour la qualité de vie des habitants. Dans notre petite commune, la gestion de l'eau repose sur la proximité, la réactivité et une bonne connaissance du réseau. Ces mandats ont été marqués par des efforts constants pour moderniser les infrastructures, limiter les pertes d'eau et améliorer le suivi de la ressource.

■ AU COURS DES 12 DERNIÈRES ANNÉES, PLUSIEURS INTERVENTIONS ONT PERMIS D'AMÉLIORER LA FIABILITÉ DU RÉSEAU :

Repérage et cartographie du réseau : mise à jour (encore incomplète) des plans d'adduction et identification des points sensibles, pose des compteurs de prélèvement sur les sources (2017), changement des compteurs des réservoirs (2018, validité 10 ans). Ils ont tous été équipés d'une relève GSM permettant un contrôle des volumes distribués, tous les matins, sur un ordinateur de la commune.

Mise en place des compteurs individuels (2019, validité 10 ans) obligatoire depuis de nombreuses années pour continuer à obtenir des subventions de l'agence. Ils ont été équipés de radio-relève. De plus, nous avons mis en place une relève tous les 3 mois, une seule aurait suffi pour la facturation, mais ces relevés permettent une amélioration du service en vérifiant régulièrement les fuites chez les abonnés. L'ensemble de ces compteurs permet d'optimiser les consommations et donc de réduire le prélèvement dans le milieu naturel.

Remise à jour du schéma directeur de l'eau potable et du risque incendie, début 2024.

Réparation de fuites récurrentes : plusieurs sections anciennes ont été changées, notamment sur les secteurs du Clos du Vas et du Chef-lieu, permettant de réduire en partie les pertes en eau (2ème semestre 2025).

Remplacement de branchements vétustes : nous avons changé 3 anciennes vannes sous bouche à clé de la rue des Tenailles avant le goudronnage de celle-ci afin d'éviter de dégrader la rue en cas de fuite.

Mise en place d'une sectorisation complète de la commune qui comprend maintenant 12 secteurs tous contrôlés par des compteurs relevés par GSM permettant un repérage rapide des fuites et la comptabilisation des volumes perdus. Ils permettent, avec les relèves des compteurs des abonnés, de calculer les rendements du réseau secteur par secteur.

Mise en place d'une augmentation régulière du tarif de l'eau pour financer les différents travaux d'entretien du réseau.

A la suite d'une fuite importante sur la canalisation stratégique allant des sources à l'Eyrette, nous avons installé **3 points de contacts sous bouche** à clé avec cette canalisation, afin de trouver rapidement une fuite éventuelle qui pourrait priver d'eau la totalité de la commune.

Mise en place de robinets permettant de réduire le débit **des fontaines**, qui sont toutes équipées de compteurs (sauf Puy Chalvin qui n'est pas sur le réseau) qui sont relevés et facturés à la commune.

Nous avons réparé toutes les fuites que nous avons trouvées facilement, cependant il en reste encore de nombreuses qui vont nécessiter une recherche complète sur l'ensemble de la commune, mais l'hiver va compliquer les choses.

D'autre part, nous avions pensé que le transfert de compétence eau potable vers la Communauté de Commune serait effectif début 2026 afin d'avoir une mutualisation des moyens et des connaissances et assurer une exploitation complète du réseau. Ce transfert n'étant plus d'actualité, **la commune conserve donc la totale gestion de son eau potable**. Pour cela, il me semblerait bien d'embaucher un agent municipal exclusivement dédié à l'exploitation du réseau, c'est un poste à créer qui paraît très important dans le contexte actuel.

Enfin, pour le **restaurant de Serre Blanc**, nous avons, à la demande de l'ARS (agence régionale de santé), réalisé une DUP (Déclaration d'utilité publique) pour la source qui alimente celui-ci en eau potable. Il a fallu réorganiser les différents prélèvements dans le milieu naturel, installer une double filtration sur cartouche et un système UV pour assurer la désinfection de cette eau. Quelques déboires nous ont obligé à livrer, pendant quelques semaines, des bouteilles d'eau de source. Les problèmes sont maintenant résolus mais nécessitent un entretien régulier du matériel, assuré en partie par l'exploitant et par la commune.

En conclusion, il y a une baisse importante de la consommation d'eau des abonnés et une baisse du prélèvement dans le milieu naturel, même si celui-ci reste encore trop élevé, ce qui grève le rendement du réseau et nous laisse hors des normes exigées par l'Agence de l'eau.

Perspectives :

- La diminution du prélèvement dans le milieu naturel passe obligatoirement par une modification du système de répartition dans le réservoir du chef-lieu qui ne fonctionne plus correctement lorsque le débit à l'Eyrette passe sous le seuil de 10m3/h. Un avant-projet a été réalisé (prévu dans le schéma directeur) et une demande de subvention est en cours, résultant à venir.

- Le réservoir de Puy Chalvin doit être changé, (prévu dans le schéma directeur), pour répondre aux contraintes incendie, et il faut refaire complètement le réseau d'adduction de ce hameau qui est très vétuste. Là aussi un avant-projet a été réalisé et est en cours de discussion avant demande de subvention.

- Il faut réfléchir à un système de traitement sur la sortie des 3 réservoirs (UV par exemple), nous avons depuis quelques années des alertes de l'ARS sur des contaminations lors d'épisodes pluvieux. Nous effectuons alors des chlorations chocs des réservoirs mais cela n'est pas une solution pérenne d'autant que nous n'avons que des prélèvements ponctuels 6 à 7 fois par an.

- Il faut rechercher et traiter les fuites restantes au chef-lieu en priorité afin d'augmenter le rendement du réseau.

Ces 4 points sont prioritaires pour réduire les taxes payées à l'Agence qui dépendent du rendement réseau.

Il reste donc encore de lourds investissements à réaliser pour continuer l'optimisation du fonctionnement du réseau et assurer pour l'avenir une gestion conforme aux exigences des organismes de l'État et surtout de conserver une eau de qualité pour l'avenir de la commune.

Michel Camus



LES FINANCES COMMUNALES

LA PRÉPARATION ET LA GESTION DES BUDGETS MUNICIPAUX NÉCESSITENT UNE BONNE CONNAISSANCE DU FONCTIONNEMENT DE LE COMPTABILITÉ PUBLIQUE.

Marilyne BERT, notre secrétaire générale, joue un rôle essentiel dans ce domaine. Avec pédagogie et patience, elle accompagne les élus pour faire aboutir leurs projets tout en veillant au respect des équilibres budgétaires. Au travers des gazettes précédentes, ou des réunions publiques, nous avons tenté de partager cette mission essentielle dans la fonction d'élu.

Au cours des trois mandats écoulés, animés par notre engagement à respecter la nature et l'environnement, chaque budget voté a suivi deux lignes directrices :

1- inscrire la majorité des projets d'investissements dans les cadres des dossiers subventionnables pour obtenir des financements extérieurs et limiter au maximum la part de financement communal ;

2- pérenniser le budget de fonctionnement en limitant les dépenses (énergie, déplacements, téléphonie,...) et en recherchant des recettes durables comme les loyers.

BILAN EN 2023		
ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 7 186 091	Ressources propres 7 770 140	
Actif circulant 52 614	Dettes financières 7 199	Fonds de roulement net global 591 248
Trésorerie 650 487	Passif circulant 111 853	BFR -59 239
Trésorerie = FDR - BFR =		650 487

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Au regard du nombre important d'investissements réalisés depuis 2008, et de l'état des finances de la commune au moment de passer le relais, il n'est pas exagéré d'écrire que nous avons su maîtriser cet exercice de gestion des finances de la commune.

Fait suffisamment rare pour être remarqué : la commune n'a aucun emprunt à rembourser ! Les recettes de fonctionnement ont augmenté grâce à plusieurs actions dont :

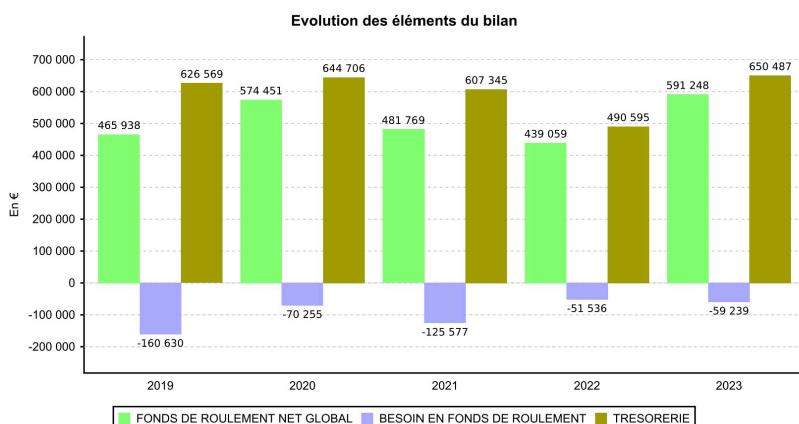
- Le loyer du terrain de Pont La Lame a été revalorisé deux fois pour atteindre aujourd'hui un montant de 36 000 €/an ;
- Le loyer du restaurant d'altitude a été augmenté ;
- Les 3 nouveaux appartements communaux, et bientôt 4, génèrent chaque année plus de 21 840 € de recettes supplémentaires, et les loyers de quasiment tous les autres logements communaux ont été réactualisés portant à plus de 43 000 € les recettes des locations de logements communaux ;
- La détection d'une erreur de calcul dans la redevance du SIVU du Prorel (le domaine skiable) - qui a coûté quelques dizaines de milliers d'€ à la commune, au profit de Puy Saint Pierre - et les "douloureuses" négociations pour rétablir les choses a sensiblement impacté les lignes des recettes liées au ski alpin sur la commune.

Dans la liste des nombreux investissements réalisés, rappelons ici :

- Les nouveaux appartements communaux ;
- Le nouveau local technique pour le bas de la commune ;
- Les deux nouveaux engins des services techniques ;
- Le jardin d'enfants Louise Ferrus au Clos du Vas ;
- Le changement de tous les dispositifs d'éclairage public ;
- L'isolation thermique de la plupart des bâtiments communaux à l'exception du bâtiment de la Mairie qui en aurait bien besoin,
- Des abris-bus à chaque arrêt,
- La rénovation de l'aire de jeu du Chef-Lieu ;
- Le sentier d'art ;
- Une cabane de berger aux Partias ;
- Des fours banaux rénovés ;
- Quelques rues "re-goudronnées" à neuf ;
- Et tant d'autres que vous pouvez retrouver au fil des gazettes de la commune.

Sans oublier tous les investissements réalisés sur le réseau d'eau, présentés dans la rubrique de l'eau.

L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU BILAN



QUELS SONT LES ENJEUX BUDGÉTAIRES ?



Si la situation financière de la commune est actuellement saine, de nouvelles dépenses s'annoncent déjà et il faudra probablement générer d'autres recettes pour les assumer.

En 2035, la convention du SIVU du Prorel, qui prévoit la gratuité des frais de scolarité des enfants de Puy Saint André dans les écoles de Briançon, arrivera à échéance. Aujourd'hui, la scolarité d'un enfant d'une commune extérieure à Briançon est facturée 1 600€ par an à sa commune de résidence. Pour 35 élèves environ aujourd'hui scolarisés à Briançon la dépense s'élèverait à 56 000€ par an sur le budget de fonctionnement de la commune.

La Communauté de Communes du Briançonnais ayant refusé le transfert de compétences de l'eau, des investissements importants sont à prévoir sur le réseau d'eau pour la diminution des prélevements dans le milieu naturel, la mise aux normes de la défense incendie, et toujours, la réduction des fuites.

Pour assurer une gestion optimum de ce dossier complexe, il faudrait peut-être envisager la création d'un poste dédié. Ce poste pourrait faire l'objet d'une mutualisation avec une commune voisine.

La création de nouveaux logements communaux, que ce soit sous la forme d'un hameau de petites maisons ou sous la forme d'acquisitions / rénovation de logements vacants, devrait aussi être étudiée sous l'angle de la création de nouvelles recettes pérennes pour la collectivité et pour le territoire du briançonnais.

En accord avec la CCB qui a la compétence du développement économique du territoire, un nouvel espace artisanal pourrait accueillir 3 ou 4 entreprises dans le prolongement de la maison de la géologie pour valoriser le foncier disponible restant sur ce secteur stratégique en bordure de la route nationale. Les demandes des artisans sont nombreuses.

Enfin, chacun devra garder à l'esprit que les dotations de l'état sont intimement liées avec la fiscalité de la collectivité et les revenus de ses habitants.

Voilà quelques-unes des pistes de réflexion pour l'avenir de la commune.

D'autres voies sont possibles grâce à la bonne santé actuelle des finances communales. Nous espérons qu'elles s'inscriront dans la continuité du respect et la protection de la nature.

Estelle Arnaud

ZOOM SUR...

LA NEIGE

LA GAZETTE

La période de 2008 à 2026 qui nous a occupés sur ce sujet a été riche en décisions, réalisations et conséquences. Ce qui avait été décidé à la création du SIVU en 2006 dans la DSP a été en partie modifié, ceci pour des raisons économiques, d'impact écologique, de raison eut égard au climat.

Après démontage des anciennes remontées, c'est un nouveau TSF de La Croix de La Nore (débit 2000 pers / h) en 2014 suivi d'un autre TSF du Serre Blanc (2400 pers / h) en 2017. La liaison Briançon au domaine de Serre Chevalier devenait fonctionnelle. L'enneigement a été optimisé par des travaux de re-profilage des mouvements de terrain et un engazonnement conséquent.

L'attrait du Plateau de Chauvet a été décuplé. Recherché par les skieurs en fonction de son orientation et de ses difficultés (il n'y a pas que les pistes rouges ou noires qui font le plaisir des usagers) le nombre de passages a généré des revenus en conséquence.

La Vauban vers Briançon progresse de manière moindre en fréquentation. Pourtant c'est bien une très belle piste, sinon la plus belle du domaine !

Le Prorel dans son ensemble va mieux sans atteindre un équilibre financier.

L'année 2016 a été l'objet d'une négociation avec SCV et la Compagnie Des Alpes. Le Prorel est en déficit annuel chronique de 800 K€. Une baisse de 350 K€ sera faite sur le CA du Prorel avec une clause de revoyure de 3 ans .

En 2017, PSA a découvert une répartition erronée de la TLM du SIVU entre les partenaires, ce qui a permis à Puy Saint André de progresser de 11% à plus de 35% du revenu de cette redevance !

En 2021, la Cour Des Comptes a interdit le mode opératoire d'attribution des forfaits Jeunes. Le SIVU s'est concerté avec SCV pour créer un groupement d'achat de forfaits remisés. Cette négociation impacte faiblement les communes, mais pas le reste à charge des familles.

Le restaurant du Serre Blanc fait toujours l'objet d'une location. Il semble en bon niveau de fréquentation. Un lourd travail de mise en légalité a dû être fait pour créer une DUP sur l'eau potable (il n'en existait pas). Ceci a mis en évidence une limite en ressource et ses conséquences.

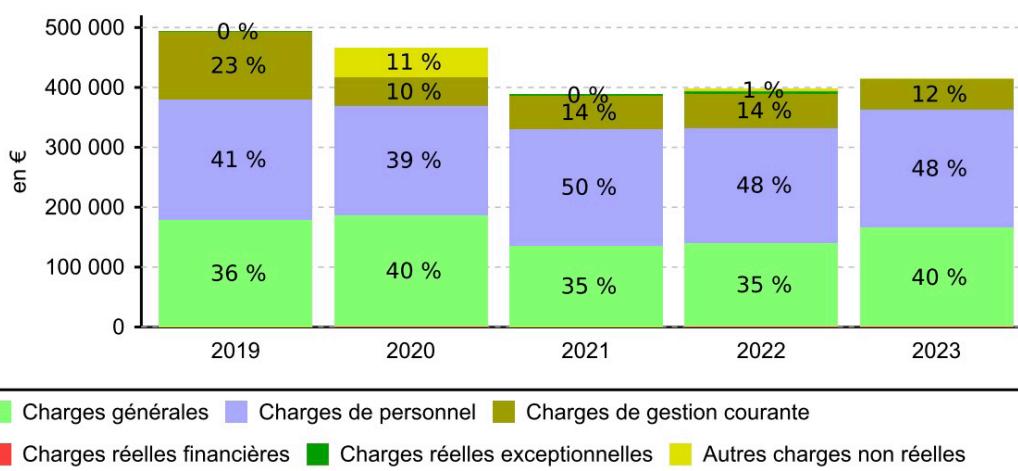
La neige... Un peu de froid, beaucoup d'enfance disait CB. Nous en sommes loin !

Cet élément naturel, devenu une nécessité pour notre économie d'aujourd'hui, l'est de moins en moins.

Faut il se réjouir de ces bons résultats financiers ? Nos rapports avec SCV ont été francs et partenaires.

Alain Prouvé

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



COMMISSION CADRE DE VIE



AIRES DE JEUX

RÉSULTAT DE L'ÉTUDE DE PROGRAMMATION URBAINE

Aire de Jeux Louise Ferrus au Clos du Vas

Cette idée est née en 2020 lors des toutes premières balades avec les habitants au début du mandat d'Estelle Arnaud. Entre l'idée et la finalisation en 2025, il a fallu 5 ans. Grâce à la ténacité d'Alain Prouvé et Pierre Sennery ainsi qu'à l'aide précieuse des parents de jeunes enfants du Clos du Vas.

Aire de Jeux du Chef-lieu

Un lifting était plus que nécessaire pour son attrait et sa sécurité.

Stade du Chef-lieu

Cette année, quelques bancs y ont été installés.

LA KIMPINA

30 ANS



Depuis 1995 des groupes, essentiellement de jeunes, sont accueillis à la Kimpina.

En 2010 Serge Coulais qui gérait entre autres, les accueils quitte le Briançonnais. L'équipe de bénévoles se réorganise pour prendre en charge son énorme travail. De 2010-2025, 3497 personnes sont accueillies à la Kimpina. La maison est occupée 1280 nuits.

De 1995 à 2025, le soutien par les différentes équipes municipales a été important et continu. Pour nous les bénévoles c'est une aide à la fois matérielle et morale.

C'est réconfortant de sentir que nous sommes de plus en plus intégrés.

ALIMENTATION LOCALE



Pendant le confinement du COVID, un **petit marché hebdomadaire** a fonctionné à PUY CHALVIN, puis une épicerie ambulante « **Mémée dans les Orties** », gérée par Hélène de St Chaffrey a desservi les villages du haut, enfin une tentative de « **marché local** » a été faite à l'automne 2021 au pied de la Mairie.

Luc Chardronnet

LA BIBLIO

LE BILAN



En 2008 la biblio créée depuis de nombreuses années par Anne Koller avait déjà ses quartiers dans la salle conjointe à la mairie. Il existait à ce moment-là des conventions avec la BDP (bibliothèque départementale) avec des navettes et le passage du bibliobus. Les bénévoles étaient au nombre de 7.

Entre 2008 et 2010 il n'y a pas eu de grands changements (à part des modifications d'horaires). Déjà, les bénévoles cherchaient à « booster » le passage des habitants en envoyant des questionnaires de choix de livres ou de choix d'horaires d'ouverture. Des animations étaient proposées : goûter, lecture, coloriage.

En 2010 arrivent de nouveaux bénévoles et Couette PROUVÉ prend la responsabilité de la biblio. Les animations se développent : goûters littéraires sur un thème, contes, troc de jouets et de livres, soirée d'échange sur un livre préféré...

En 2019, un CTL (contrat territoire lecture) est signé avec la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt) et la CCB (Communauté de Communes du Briançonnais) pour permettre l'accès et l'amélioration des partenariats avec les différents acteurs de la culture. Une aide de financement d'animation est aussi liée au contrat. Sur Puy Saint André la biblio va bénéficier de ce CTL et du coup, pouvoir diversifier plus facilement ses animations comme « **Le printemps des poètes** », « **Quartiers d'été** », « **la fête de la science** » « **résidence d'auteur** » avec François Beaune ... Elle aura aussi un partenariat avec la LPO pour mettre en place tous les 2 ans « **La nuit de la Chouette** ».

Ce CTL crée beaucoup d'interactions avec les autres bibliothèques du Briançonnais : réunion tous les mois, visite des autres acteurs de la culture (Ludothèque, FabLab..) essai de mise en réseaux. Parallèlement, la BDP propose des formations diverses sur les métiers de biblio, informatisation des fonds. Malheureusement ce CTL ne sera pas renouvelé en 2023 !

En 2020 le covid a contraint les bibliothécaires à mettre en place des règles compliquées (réservation par téléphone, portage à domicile, quarantaine des livres...)

Fin 2023 après tant de bons et loyaux services, Couette laisse le poste de responsable et le remet dans les mains de Jasmin STETTNER qui met en place différentes commissions afin de répartir la charge : Navette, Bibliobus, DVD, Animation, Planning, Achat de livres, Informatisation, Administratif.

La commission animation fait de nombreuses propositions : soirées jeux de société, spectacles, films, conférences, débats, expos, soirées écoute, contes. La commission informatisation se charge d'informatiser tout le fonds de la bibliothèque privée de PSA. La commission achat s'emploie à enrichir le fonds propre de notre biblio.

Derrière toutes ces actions, la mairie et les élus ont toujours été très présents et ont soutenu toutes les initiatives. La commune a même cherché à mettre en place un poste partiel de salarié, sans résultat final.

Le constat en cette fin de mandat est hélas, assez décevant : notre bibliothèque est le seul lieu public d'échange et de rencontre du village, l'équipe municipale a toujours voulu le conserver comme une source de liens et de rencontres. Mais force est de constater que nos habitants ne s'en saisissent pas !

Que deviendra notre Biblio ?

L'équipe de la Biblio

LES SENTIERS

S'il est un sujet qui rassemble une grande partie des habitants de notre village, c'est bien le sentiment d'avoir l'immense chance de vivre dans un cadre exceptionnel. Toutes ces forêts, tous ces pics, tous ces alpages sont autant d'invitations à sortir de chez nous pour flâner, marcher, randonner, grimper, skier, explorer, pédaler, enfin prendre l'air quoi !

Principal vecteur de nos explorations, le réseau de sentier fait l'objet d'entretien annuel avec le débroussaillage assuré par les employés communaux et le CPIE. Des actions ponctuelles pour lutter contre le ravinement ou même pour créer de nouvelles liaisons ont été menées par les bénévoles du groupe sentier.

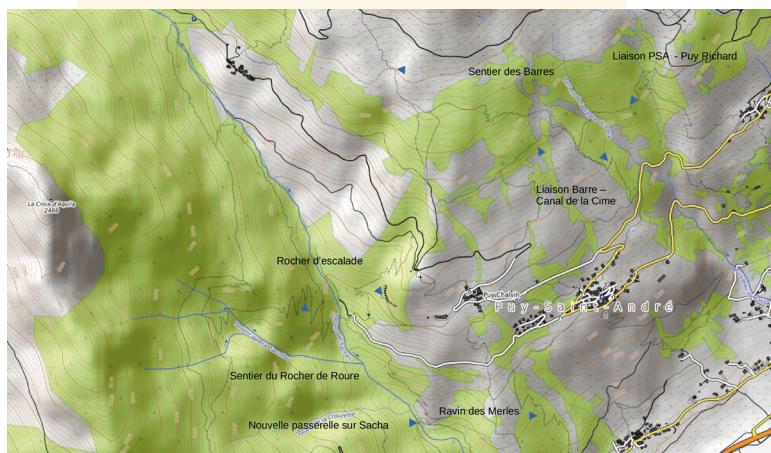
Ainsi, un nouveau sentier reprenant le lit d'un ancien canal a permis de relier le sentier du canal de la cime avec le sentier des barres, lui-même achevé pendant le confinement. Une branche permettant de traverser le ravin de la Sagne du Loup et celui de la Lame permet de rejoindre Puy Richard, tout cela en partant du Saouto.

Ces sentiers n'apparaissent malheureusement toujours pas sur notre carte IGN, mais on peut les trouver sur le site Open Topo Map qui est beaucoup plus riche en terme de sentiers mais dont l'exactitude n'est pas toujours garantie.

Alors que nous relions notre réseau de sentiers à celui de Puy Saint Pierre, l'ONF démontait la passerelle de Sachas ! Son vieillissement rendait sa destruction indispensable avant que cette liaison avec Saint Martin de Queyrière ne tombe à l'eau. Une superbe coopération entre les deux mairies, leurs élus, leurs services techniques et des bénévoles vous permet à nouveau de franchir le torrent de Sachas les pieds au sec !

La création de nouveaux sentiers s'est faite à toutes les altitudes, le plus haut relie le col de la Ricelle au col de la Trancoulette, le plus bas semble être celui du Ravin du Merle.

Le dernier né de nos sentiers, encore en cours de réalisation relie le parking de Puy Chalvin au sentier du facteur en passant par le verger. Une table de pique nique vous y accueille pour un déjeuner avec vue !



ESCALADE

Le site d'escalade de Puy Chalvin, très fréquenté dans les années 90 était tombé en désuétude avec quelques voies fort patinées et dont l'équipement avait été partiellement démonté. Une première tranche de travaux a permis de rééquiper la partie gauche du site ; équipement réussi mais auquel il manquait des voies faciles. Une deuxième phase d'équipement a astucieusement repris les anciennes voies de la droite du site. La fréquentation est régulière, pour preuve, l'usure des premiers maillons rapides de la partie gauche qui ont été changés l'année dernière. Aujourd'hui, vous pouvez profiter d'une cinquantaine de voies allant du 4 au 8 dans un cadre idyllique.

Bertrand Poinsonnet

ADRESSAGE LÉGAL ET TOPOONYMIE



A la demande de la Poste et de l'Administration, un long travail, entre 2016 et 2021, a permis de recenser et de nommer toutes les rues, ruelles et chemins des villages de Puy Saint André, puis de numérotier, grâce à une entreprise spécialisée chaque maison de façon métrique.

Luc Chardronnet

TRANSHUMANCE

ARTISTIQUE

Dans un territoire, la place de l'art et de la culture est essentielle, en particulier dans une société en pleine mutation.

Ce sont des vecteurs d'expression, de réflexion et de cohésion sociale. Cela participe aussi à l'avenir du tourisme. Nous y pensions de longue date. La rencontre avec les associations « Grandeur Nature » et « Serres Lez'arts » a permis de concrétiser ce projet d'envergure.



À partir du site de la Maison de la Géologie, ce sont 13 œuvres artistiques qui sont distribuées le long du sentier en boucle. Elles ont été réalisées par des artistes locaux et internationaux qui séjournent en résidence chaque année pendant un mois au sein du village. Au fil du temps, de nouvelles œuvres, parfois réalisées avec la participation des habitants du village, voient le jour.

La réputation du sentier d'art va bien au-delà de notre commune et ce parcours permet aux enfants des écoles, du centre d'enseignement artistique et aux familles briançonnaises d'approcher l'art contemporain et plus particulièrement le Land Art.

Pierre Leroy

CADRE DE VIE



LES ASSOCIATIONS

LES ASSOCIATIONS ONT DEPUIS TOUJOURS CONSTRUIT LE TISSU SOCIAL DES COMMUNES DE FRANCE.

CHEZ NOUS, LA CONFIGURATION DE NOTRE COMMUNE ET LA PROXIMITÉ DE BRIANÇON RENDENT DIFFICILE L'INVESTISSEMENT DES HABITANTS AU SEIN DE LEUR COMMUNE D'ATTACHE.

Pourtant nous ne comptons pas moins de 7 associations très actives sur le village :

- 1 LES FRAIRIES,**
- 2 LES AMIS DES COMBES,**
- 3 AUTOUR DE ST ROCH,**
- 4 L'ASA DES CANAUX,**
- 5 LES CHASSEURS,**
- 6 LA RONDE DES PUYS,**
- 7 ET LES AMIS DE ST BLAISE.**

Le conseil municipal a toujours essayé, sans s'immiscer, de prendre soin, d'accompagner, de soutenir les associations existantes sur notre territoire.

En 2008, les élus ont souhaité redynamiser le Comité des Fêtes. C'est ainsi qu'en 2015, sont nées « Les Frairies ». Cette association a une grande place dans notre commune car elle permet de rassembler les habitants des différents hameaux autour des fêtes qui ponctuent l'année : Le Carnaval en alternance en haut et en bas de la commune, le vide grenier au Clos du Vas, le 14 juillet à Pierrefeu, la fête de Puy Chalvin en été, la fête de l'automne au chef-lieu, la St André au Chef-lieu.

Par ailleurs, « Les amis des Combes » et « Autour de St Roch » ont un rôle important à jouer dans la préservation de notre patrimoine alpestre.

On ne peut que bénir l'existence de « L'ASA des canaux » qui gère un bien précieux pour nous tous : l'eau de nos montagnes.

Les associations des écoles sont primordiales. Nos enfants étant l'avenir de notre commune, nous avons à cœur de chérir et de soutenir ces deux associations par nos différentes actions : subventions, bons cadeaux grâce aux dons de nos aînés, dons des livres restant des cadeaux de Noël...

Enfin, « Les chasseurs » présents sur notre commune bénéficient d'un lieu pour regrouper leur matériel.

Depuis plusieurs années, la cérémonie des vœux du maire est l'occasion pour les associations d'informer les habitants de leurs actions et de leurs projets.

Nous avons toujours soutenu financièrement les associations du village qui en avaient besoin, mais nous participons également à la bonne santé des associations briançonnaises dont les habitants bénéficient : sportives, culturelles et sociales.

**MERCI À TOUS LES BÉNÉVOLES
DE MAINTENIR LES LIENS ENTRE LES HABITANTS.**

Véronique Jalade

PATRIMOINE

- Toutes les chapelles et oratoires de notre commune ont fait l'objet de restaurations par des intervenants extérieurs ou des habitants :

Sainte Anne, Sainte Marie-Madeleine, Saint Roch, Saint Jean Baptiste.

- Le clocher de l'église a fait l'objet d'un contrôle technique en 2023 certifiant son parfait état.

- La sole du four du chef-lieu a été reprise en 2017, et le four de Puy Chalvin a fait l'objet de gros travaux entre 2018 et 2019 : drainage extérieur par Davy et Greg, remplacement complet des crépis extérieurs-intérieurs et reprise de la voûte du four, par l'entreprise d'insertion et de formation « le Gabion », grâce à des dons d'habitants et à une subvention de la Fondation du Patrimoine.

- Passerelles : parmi les nombreux travaux de création et d'entretien, deux passerelles sur le torrent de Sachas ont été refaites : celle des Moulins en 2021, par Greg et Alain Prouvé et celle de Sachas en 2025, par des employés de Puy St André, et de Saint Martin de Queyrières, et de nombreux habitants des deux communes.

Luc Chardronnet



Chapelle Saint Jean Baptiste



Four de Puy Chalvin



Passerelle de Sachas

Pour valoriser ce patrimoine, les communes ont décidé de mettre en place un sentier d'interprétation :

LA BOUCLE DES MINES comprenant plusieurs sites dont trois sur Puy Saint André.

- La mine paysanne des Envers (ayant fonctionné après-guerre jusqu'à l'hiver 1953-1954),
- La mine paysanne du Fossa avec son organisation dite «communaliste», réservant la ressource à l'usage des habitants tout au long du XIXème siècle,
- La galerie de la poudrière, rare exemple d'une galerie encore accessible.

Auxquelles s'ajoutent les 3 sites de Puy Saint Pierre :

- Roche Pessa,
- Combarine où une exploitation industrielle a existé jusqu'en 1962,
- Fours à chaux dont des traces sont encore visibles près du torrent du Fossa (gazette n°47 - page 13).

Pour partager ce patrimoine méconnu, des chantiers participatifs ont été organisés, une veillée patrimoine proposée où des témoignages ont été recueillis.

En 2026, il faudra encore "mettre un peu la main à la pâte" pour finaliser ce projet, sortant ainsi ce pan de patrimoine d'un certain oubli et le partager avec nos visiteurs !

Cette réalisation se fait sous la maîtrise d'Aymeric Lenne.

Aymeric Lenne



Au premier abord, le thème de la mobilité fait moins rêver que le patrimoine ou les sentiers, car elle est souvent subie.

La majorité des déplacements est liée à des contraintes professionnelles ou logistiques. La réflexion de l'équipe municipale s'est articulée autour de 2 axes : comment faciliter la mobilité et comment la décarboner.

Mise en place conjointement avec la commune de Puy Saint Pierre, la navette du marché est un excellent exemple car elle facilite les déplacements hebdomadaires du mercredi matin

Les transports en commun ne pouvant bien sûr pas prendre en charge tous les déplacements individuels, le groupe WhatsApp Navette des Puys permet de transformer certains transports individuels en transport en commun. Il fonctionne encore avec 56 adhérents à ce jour.

Toujours dans cette optique de faciliter et décarbonner le transport, un projet de création de piste cyclable a été initié en commun avec Briançon pour relier la maison de la Géologie au rond point de Chamandrin pour se connecter au réseau cyclable existant. Un tracé a été défini et la Safer a conventionné avec les deux communes pour acquérir les parcelles concernées. Les acquisitions ont commencé mais le temps de l'immobilier est plus long et ce travail n'est pas achevé. Il est toujours préférable de rester sur des acquisitions à l'amiable, mais en cas de refus, une procédure de déclaration d'utilité publique pour débloquer les derniers terrains est envisageable.

Bertrand Poinsonnet



D'après les agences de l'État, le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre en France (30 %, devant l'industrie et le tertiaire, l'usage de la voiture représentant à lui seul 16 % des émissions françaises totales).

Mais en zone rurale il est très compliqué de se passer d'une voiture. Il n'existe pas de solution miracle, mais une multiplicité de solutions combinées qui permettent de diminuer ses déplacements, de les partager, voire de se séparer d'un véhicule sur deux au sein d'un foyer.

Depuis plusieurs années, l'intégration de Clos du Vas-Pierrefeu au réseau urbain de Briançon a permis de desservir cette partie de la commune par les transports en commun ALTIGO. Le nombre de navettes s'est amplifié avec la possibilité de monter dans les transports scolaires pour les adultes.

En 2017, des subventions de 500 euros ont été octroyées pour l'achat de vélos électriques. Aujourd'hui un système de location ALTIVELO est mis à disposition des habitants du territoire pour tester les vélos électriques à l'année.

Ces derniers mois, vous avez pu voir passer la « bagnole » ou la « weez », véhicules électriques de moins de 300 kgs, extrêmement sobres, qui ont été mis à disposition des habitants. Ce sont des prototypes français qui ont été testés sur les communes du Briançonnais et qui sont d'ores et déjà commercialisés en Haute Savoie.

L'auto-stop organisé ou non a toujours eu du succès sur notre commune.

L'autopartage est aussi en réflexion.

C'est un ensemble de solutions qu'il nous faut mettre en place avec la volonté de chacun pour participer à la décarbonation de notre territoire. Les résultats sont déjà là avec une baisse des émissions de particules fines et de CO2.

Continuons le chemin !

Pierre Leroy

LOGEMENT

LE LOGEMENT DES RÉSIDENTS PRINCIPAUX UN ENJEU MAJEUR

QUELQUES DÉFINITIONS

Meublé de tourisme :

«Villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts à la location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile et qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois...» (article L324-1-1 du Code du tourisme).

Résidence principale :

«Est considéré comme résidence principale, au sens du présent chapitre, un logement occupé au moins huit mois par an, sauf en cas d'obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure...» (article R318-7 du CCH).

Résidence secondaire :

a contrario de l'article R318-7 du CCH, un logement que son propriétaire n'occuperait pas au moins huit mois par an constitue une résidence secondaire.

Pourquoi la politique du logement sur la commune est-elle un enjeu majeur ?

Elus depuis 2008 pour la plupart, nous avons constaté, et parfois subi, la croissance exponentielle du nombre de demandes de logements qui arrivent en Mairie, sous toutes ses formes : recherche d'appartements abordables, de terrains constructibles, de maisons à acquérir, de terrains pour installer un habitat dit « léger »,...

Les élus du territoire, accompagnés par la Préfecture des Hautes-Alpes et le Département, sont pleinement conscients des enjeux et se mobilisent collectivement pour apporter des solutions concrètes.

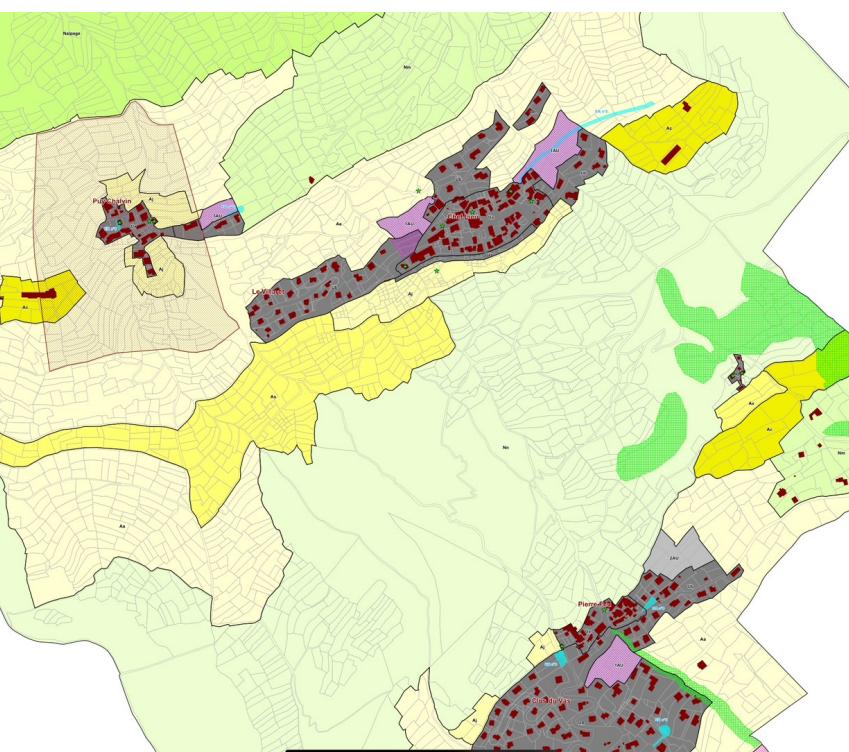
Mais à la lecture du registre de l'enquête publique de la dernière révision allégée du PLU (Plan Local d'Urbanisme), il apparaît clairement que quelques résidents de la commune, en résidence principale ou secondaire, majoritairement propriétaires, n'ont pas encore entendu la détresse des personnes en recherche de logement et priorisent leur tranquillité isolée à l'accueil de nouveaux habitants. C'est humain et, peut-être, compréhensible, mais c'est surtout dangereux pour l'avenir du territoire.

Quand les services du Département vous annoncent qu'ils auront des difficultés à déneiger les routes en hiver, faute de personnel, quand la Chambre des métiers vous informe que les artisans et commerçants n'arrivent plus à recruter, faute de logement accessible, quand le nombre d'enfants dans les écoles chute car leurs parents doivent s'installer plus loin, c'est un territoire qui perd ses services et se transforme en Village de vacances géant, habitable seulement en saison touristique, tant que les saisonniers, dernier maillon essentiel à l'industrie du tourisme, trouvent une place pour se loger.

Deux données parlantes : En 2025, 40 enfants de moins de 10 ans contre 70 en 2021, presque 100 ainés de plus de 70 ans contre 65 en 2021.

Une autre donnée pour compléter la réflexion : celle de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) issue de la loi Climat et résilience du 22/08/2021 qui devra être intégrée au PLU avant le 28 février 2028, faute de quoi les ouvertures à urbanisation seront suspendues et la délivrance des autorisations d'urbanisme impossible.

Et vous ? Où logeront vos enfants demain ?



Pour approfondir : L'Etat des lieux du logement dans le département réalisé par l'Agence d'Urbanisme en 2024

PLUSIEURS OUTILS À LA DISPOSITION DES COMMUNES

Dans l'édition de la Gazette 45 en novembre 2023, nous avions déjà abordé cette problématique, regrettant le manque d'option possible à l'échelle de la commune.

Deux ans plus tard, la demande de logement est toujours plus importante mais les outils dont disposent les collectivités locales ont évolué favorablement et dotent les communes d'un véritable pouvoir d'agir. En voici quelques-uns en détail.

LE BRS (BAIL RÉEL SOLIDAIRE) :

Le BRS a été créé par la loi ALUR de 2014 et complété par la loi Macron du 6 août 2015. Ce montage vise à dissocier la propriété du foncier de celle du bâti édifié dessus. L'occupant final est propriétaire de son logement et locataire du terrain. Ainsi, le coût de revient moyen du logement est en moyenne 30% en dessous du prix du marché.

Le fonctionnement des montages en BRS

- Acquisition ou location selon un bail emphytéotique du terrain bâti ou non
- Construction ou rénovation
- Cession des droits réels attachés aux lots aux ménages éligibles, pour une durée de 18 à 99 ans
- Paiement d'une redevance mensuelle par le ménage à l'opérateur
- Ménages éligibles
- Conditions de revenu
- Conditions de patrimoine

Le bail réel solidaire comprend des clauses anti-spéculatives perpétuelles.

La Préfecture et le Département des Hautes-Alpes travaillent actuellement à la création d'une foncière qui permettra de faire émerger ce dispositif, même dans une petite commune comme la nôtre.

LA LOI LE MEUR, DU 19 NOVEMBRE 2024

Le PLU peut désormais prévoir une servitude de résidence principale dans les communes à forte pression touristique.

Quelle commune peut la mettre en place ?

La commune est concernée par la taxe annuelle sur les logements vacants pour le marché du logement (il y'en a 83 dans notre département)

Où la commune a un taux de résidences secondaires supérieur à 20% du nombre total d'immeubles d'habitations

A Puy Saint André, le taux de résidences secondaires approche les 35 %.

Comment s'inscrit cette servitude ?

Pendant l'élaboration du PLU ou par une modification simplifiée du PLU existant

A quoi et à qui s'impose cette servitude ?

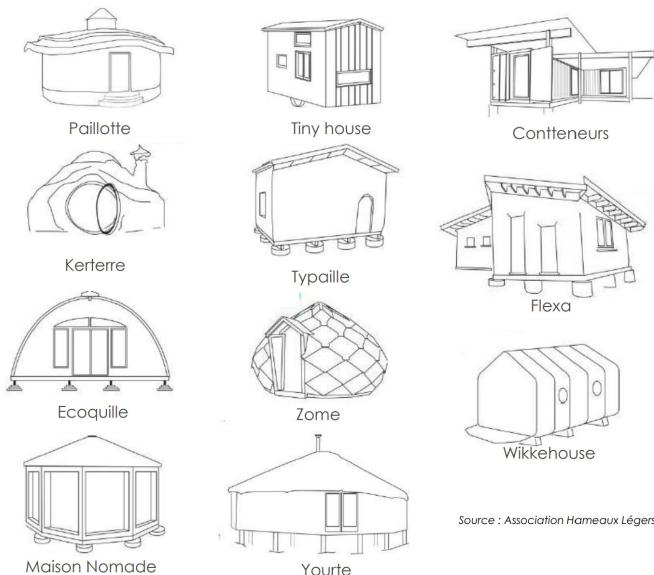
A toute construction nouvelle à destination d'habitation : elle devra être occupée à minima 8 mois par an (ne concerne pas les constructions existantes)

L'HABITAT LÉGER

L'exemple des Hameaux Légers :
Solution développée par l'association Hameaux Légers

Principes

- Un terrain communal
- Un collectif organisé en association
- Des logements légers
- Un équipement et des VRD
- Un bail emphytéotique



Source : Association Hameaux Légers

Focus : l'habitat léger



Terrain
Sur un terrain communal ou privé, à vendre ou à louer (bail)



Logements « léger »
Réversibles, mobiles, biodégradables, transportables, démontables



Habitant(s)
Un ménage ou un collectif de ménages



Équipement
aucun ou un bâtiment commun complémentaire aux logements « légers »



Aménagement
VRD

Il existe bien d'autres solutions à mettre en oeuvre comme l'acquisition / rénovation, l'incitation au changement de destination des meublés de tourisme, ... La plupart sont accompagnées par les services de l'Etat, la Région, le Département, tant en termes d'ingénierie que de financement. Pas de solution miracle, mais un panel de plusieurs solutions qui, mises bout à bout, contribuent à l'amélioration de la situation.

LOGEMENT



PUY SAINT ANDRÉ

une commune engagée dans la lutte contre la pénurie de logement.

4 nouveaux appartements communaux

Grâce aux travaux de rénovation et d'isolation énergétique des deux anciennes écoles, ainsi que de l'ancienne Mairie réalisés aux cours des deux mandats précédents – rappelons ici que ces travaux ont été financés par des subventions à plus de 80% – nous avons pu créer, depuis 2008, 4 nouveaux logements en tout, dont 3 au Chef-Lieu et un T3 en cours de travaux à Puy Chalvin. Ils ne sont jamais restés inoccupés depuis leur ouverture.

A chaque changement de locataire, nous recevons des dizaines de candidatures en quelques heures et le choix n'est jamais un exercice facile. Nous avons toujours veillé à maintenir des loyers abordables et privilégiés les revenus modestes qui ne peuvent plus se loger à Briançon ou dans la Vallée de la Guisane, où les tarifs des locations s'enflamment.

Habitat partagé : 8 nouveaux foyers à Puy Chalvin

Dans le cadre d'une procédure innovante consistant à délimiter une zone dédiée à l'Habitat partagé au Plan Local d'Urbanisme de la commune en 2017, nous avons lancé un appel à candidature et retenu un groupe, aujourd'hui constitué de 8 familles. Malgré les craintes des riverains, les travaux avancent et le collectif pourra s'installer à Puy Chalvin très prochainement. Ils sont déjà tous engagés dans la vie de la commune : participation aux fêtes, bénévoles à la bibliothèque, jardiniers bénévoles dans les vergers communaux,... Ils contribuent chaque jour à embellir la vie de la commune.

Puy Saint André en "Zone Tendue"

Majoration de la Taxe d'habitation sur les résidents secondaires (THRS).

L'Article 73 de la loi de finances du 30 décembre 2022 a étendu la définition des "zones tendues", c'est à dire les aires dans lesquelles il existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, entraînant notamment des difficultés sérieuses d'accès au logement. Avec 105 logements sur 328 classés résidences secondaires ou occasionnelles (Données Insee 2020), Puy Saint André figure dans la liste des communes concernées. Le 14 septembre 2023, le conseil municipal a voté une majoration de 60 % de la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation principale sur les résidences secondaires. Les recettes générées par cette augmentation ont été fléchées vers le financement d'une partie des travaux du nouvel appartement communal de Puy Chalvin.

Villages d'avenir



PUY SAINT ANDRÉ, LAURÉATE DU PROGRAMME VILLAGE D'AVENIR

pour la création de logements dans la Zone Au inscrite au PLU de 2017 au Chef Lieu sous l'appellation "Derrière Le Puy".

En extension du Chef-Lieu, le PLU (Plan Local d'urbanisme) de la commune, tel qu'il a été validé en 2017, suite à une longue phase de concertation, prévoit un aménagement précis dans une OAP (Orientation d'aménagement et de programmation). Avec l'accompagnement des services de la Préfecture des Hautes-Alpes, aux côtés des communes de Puy Saint Pierre, Val des Prés, Névache et Cervières, nous avons défini un projet d'aménagement capable de répondre à la fois au besoin de densification urbaine, en lien avec le cadre et le calendrier de la Loi ZAN, ainsi qu'au besoin de maîtrise de la destination foncière de l'équipe municipale. L'ensemble du secteur serait en capacité d'accueillir 2 petits immeubles collectifs de 3 logements sociaux chacun, 4 à 6 petits logements individuels et un hameau léger de 5 à 6 petites maisons.

Cet aménagement peut être réalisé en plusieurs phases. La première phase retenue concerne le secteur de l'habitat léger sur un terrain dont la commune est propriétaire. A cet effet, l'Association Hameaux Légers, et le cabinet Regain ont été chargés de l'étude de faisabilité et de la concertation entre les acteurs du projet : candidats à l'habitat léger, habitants et élus. Une part importante de leur mission consistera à démythifier la notion d'habitat léger qui souffre manifestement de sévères campagnes de désinformation.

Objectifs : accueillir 5 nouveaux foyers à Puy Saint André et assurer des recettes de location pour le budget de fonctionnement de la collectivité.

Cette étude aura le mérite de définir le projet, le chiffrer, et devrait permettre à la prochaine équipe municipale - si elle souhaite s'inscrire dans la continuité de notre engagement en faveur du logement sur le territoire - de lancer sa réalisation concrète avec un permis d'aménager avant l'échéance de 2028.

Estelle Arnaud

LES SILÈNES

HUIT ANS DE
RÉFLEXION

Pas facile de se loger dans le Briançonnais. Faute de solution pérenne, de logement décent, beaucoup de nos ami·es - infirmière, cuisinière, vétérinaire, guide de haute montagne, formatrice, gardien de refuge, vendeur, boulangère, maraîcher, assistant d'éducation, artiste - ont fini par partir s'installer ailleurs.

Selon l'Insee, la communauté de communes du Briançonnais a perdu en moyenne 274 habitant·es par an entre 2016 et 2022. Cette baisse touche principalement les plus jeunes (0-44 ans), alors qu'au contraire, le nombre d'habitant·es de plus de 60 ans progresse.

Voilà huit ans, nous avons formé un petit groupe pour mutualiser nos énergies et trouver un lieu de vie à restaurer ensemble dans le Briançonnais. De nombreuses tentatives infructueuses s'ensuivirent... jusqu'à ce que la mairie de Puy-Saint-André lance un appel à projet à Puy Chalvin pour créer un habitat participatif. Le prix du terrain était volontairement moins cher que ceux prohibitif du marché, mais le cahier des charges exigeant : pas de résidence secondaire, pas de location courte durée, pas de spéculation à la revente, huit foyers minimum, construction écologique, mutualisation de nombreux espaces communs.

Après des années de réunions hebdomadaires pour valider ensemble toutes les étapes, construire un collectif solide, un budget réaliste, un statut juridique adapté, déposer le permis de construire, et contre les recours de certains résident·es secondaires... grâce au soutien de la mairie, nous touchons enfin au but. Après un an de chantier accompagné par l'entreprise de charpente embrunaise Eco2scop, nous finissons, en cette fin d'automne, le clos couvert de nos quatre maisons.

Nous avons essayé de réduire au maximum leur impact écologique : isolées avec des bottes de paille, principalement chauffées grâce à de grandes baies vitrées exposées sud avec des poêles d'appoints pour les semaines de grisaille. L'eau chaude sanitaire sera solaire. Chaque maison comporte deux appartements, ainsi que des parties communes dans les combles et les parties semi-enterrées : chambre d'ami·es,

TÉMOIGNAGE



Le défi de l'installation d'un habitat léger dans le Briançonnais

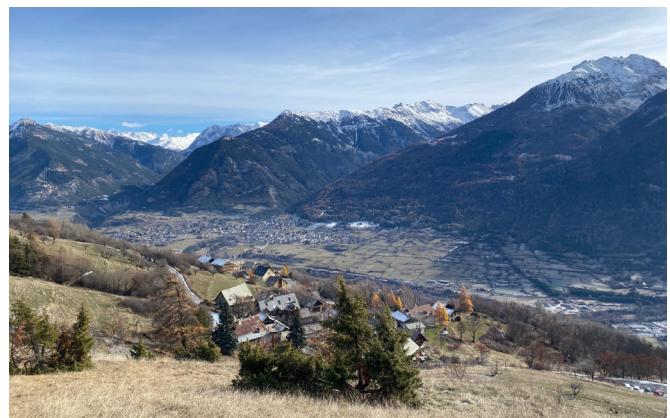
Depuis bientôt 1 an, nous cherchons un terrain pour installer notre tiny house à proximité de Briançon. En janvier 2025, nous avons contacté plusieurs maires et conseillers municipaux de la région, dont Pierre Leroy, afin de connaître les conditions de chaque mairie concernant l'installation en tiny house.



dortoir, atelier, buanderies, chaufferie, cave. Nous espérons d'ailleurs pouvoir bientôt y organiser des ateliers ouverts à tous les habitant·es. Via l'association des Silènes, nous avons créé, sur un terrain attenant loué à la commune, un jardin partagé qui a déjà permis l'organisation de joyeux chantiers collectifs : verger, serre, torchis sur la cabane à outils, toilettes sèches, etc. Il est ouvert à tous les habitant·es de la commune, adhérent·es de l'association.

Cet hiver, place aux chantiers d'intérieur : plomberie, électricité, cloisons... Aux beaux jours, nous reprendrons les chantiers collectifs extérieurs avec le bardage et les enduits. Une bonne partie d'entre nous souhaite en effet s'installer avant l'été prochain. Au sein des Silènes (le nom de notre collectif), nous serons douze adultes et sept à huit enfants à y habiter à terme, très heureuses et heureux de rejoindre le hameau de Puy Chalvin !

En attendant, n'hésitez pas à passer nous dire bonjour sur le chantier ou au jardin. Vous pouvez aussi nous contacter par mail : collectif.silenes@gmail.com



Nous cherchons aujourd'hui à louer ou à acheter une parcelle de 200 à 300 m², accessible à un véhicule permettant de tracter la tiny house (l'héliportage serait hasardeux) et de nous raccorder à une source ou à l'eau du réseau (la pluviométrie dans la région n'était pas très propice à l'autonomie en eau).

Nous avons passé 15 mois à construire cette petite maison sur remorque. Il s'agit d'une maison en bois, construite directement sur une remorque de 6,60m par 2,55m. Elle peut donc être déplacée sur la route sans être considérée comme un convoi exceptionnel. Nous avons donc une surface de 16m², plus une mezzanine pour dormir. Nous nous chauffons au bois et sommes autonomes en électricité grâce à 2 panneaux solaires.

Nous avons terminé la construction en avril 2025, puis nous avons vécu deux mois au camping de Prelles, trois mois à Villar-Saint-Pancrace (la durée maximale autorisée sans demande préalable de travaux), avant d'arriver à Chamandrin où nous resterons jusqu'au printemps. Nous cherchons à nous installer de manière pérenne sur le territoire et ainsi pouvoir y développer nos projets professionnels et nos engagements associatifs.

Émilie et Guillaume

TRANSITION ECOLOGIQUE

AGRICULTURE ET FORÊTS

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE

En 2013, la famille Chollet est arrivée à la ferme de Puy Chalvin, avec 67 chèvres laitières, pour commencer.

Au fil des années, le cheptel s'est agrandi avec l'arrivée d'une vache laitière pour biberonner les chevrettes et de brebis laitières. Progressivement, le troupeau de chèvres s'est agrandi. En outre, 12 à 20 génisses sont présentes de mai à octobre, pour pâturez les prairies, entre le chef-lieu, le chemin du Serre et Puy Chalvin. Sur d'autres secteurs, Jérôme Defaux, du Clos du Vas, met en pâture, 70 à 80 bovins du 15 mai à fin octobre.

La famille Marcellin fait monter en estive un troupeau de brebis aux Partias, (jusqu'à 1200 têtes suivant les années), où les bergers, Max et Céline qui aiment beaucoup les alpages et le site, reviennent régulièrement.

Eric Lo Cicéro, s'est installé route des moulins depuis 2015, pour faire du maraîchage bio sous serres. On peut acheter ses légumes au jardin ou au marché du mercredi.

Pour mieux gérer l'abreuvement des bêtes en estive, aux Partias et à cause du réchauffement climatique, un réservoir de 1000 l a été posé à la hauteur de l'ancienne cabane de l'INRA. Deux conduites ont été enterrées vers la cabane des Partias et 8 abreuvoirs installés en cascade, à l'automne 2023.

Un diagnostic pastoral de l'alpage avait été réalisé en 2012. Une réactualisation est en cours sur l'alpage des Combes, intégrant la partie vulnérabilité climatique.

Luc Chardronnet

JARDINS ET VERGERS MUNICIPAUX

Lors des mandats municipaux précédents, l'équipe en place s'est attachée, entre autres, à répertorier les « biens vacants sans titre ni maître ».

Grâce à une convention avec la SAFER la commune a ainsi pu réintégrer environ 23 ha dans son patrimoine.

Ces terres sont un bien commun précieux et la municipalité actuelle a désiré mettre en valeur une partie de ces surfaces dans le but d'aller vers une plus grande autonomie alimentaire de ses administrés, une redynamisation des sols et plus de biodiversité.

Plusieurs actions ont vu le jour

Création de 4 vergers communaux :

- le verger des noisettes au Clos du Vas,
- le verger du Serre et le petit verger du noyer au chef-lieu
- le verger du facteur à Puy Chalvin.

Auxquelles il faut ajouter les opérations de parrainage d'arbres fruitiers.

LA FORÊT



La Forêt Domaniale de Montbrison, sur la commune de Puy Saint André, a pour principal rôle le maintien des sols afin d'éviter l'érosion et les crues torrentielles qui pourraient impacter les hameaux et la route nationale situés en contrebas. Dans cette forêt, un projet de plantation a été mené et suivi par l'Office National des Forêts. Le projet est parti d'un premier constat : les forts déprérissements des peuplements de

Pins sylvestre qui composent cette forêt. Les sécheresses répétées de ces dernières années sont la principale cause de cette forte mortalité.

Afin que la forêt puisse continuer d'assurer tous ses rôles, notamment celui de protection face aux risques naturels, il est primordial de maintenir un couvert boisé. Ainsi, grâce au soutien financier du dispositif « 1 millions d'arbres » de la région Sud-PACA, Julien Michelas (ancien technicien en poste) a pu procéder, en 2021, à des plantations avec des essences plus adaptées aux futurs climats. Ces plants viennent en remplacement des pins sylvestres déprérisants et en complément de la régénération naturelle de pins sylvestre. Tous les plants ont été protégé individuellement, notamment vis-à-vis du cerf et du chevreuil qui font de nombreux dégâts sur les jeunes arbres.

Le projet a donc consisté à créer un peuplement mélangé en plantant d'autres essences plus résistantes à la sécheresse (environ 200 plants/ha de Pin noir et Cèdre de l'Atlas). Le choix de ces essences a été déterminé par une étude de la station forestière (sol, climat, topographie) mais aussi avec les modèles climatiques en notre possession et le potentiel d'adaptation des essences à ces climats futurs.

A l'automne 2025, un suivi de la plantation a été réalisé par Juliette Venturini, nouvelle technicienne à l'ONF sur la commune. La plantation se porte très bien, 80% des plants sont vivants à ce jour. Des regarnis, en remplacement des quelques plants morts, ont été réalisés.



Ces vergers représentent une surface totale de 4 050 m². Depuis 2021, nous y avons planté plus de 100 arbres. Ces vergers sont entretenus par des bénévoles de la commune.

Création de potagers sous diverses formes

1. Attribution de terrains pour des groupes de jardiniers déjà constitués et qui cultivent soit par lot séparé, soit tous ensemble en se répartissant la production. (Jardins des voisins du Clos du Vas). Surface de 1 200 m² pour 10 familles.
2. Attribution d'un terrain au collectif des Silènes qui gère un jardin partagé, ce qui signifie que tous les habitants peuvent venir participer au jardinage, apprendre de nouvelles techniques et profiter des animations qui auront lieu sur ce site 1 ou 2 fois par an. Surface de 3 100m².
3. Attribution de parcelles pour un potager individuel conventionné avec 8 familles pour une surface de 2 500 m².

Tous ces potagers sont sous convention avec la mairie. La surface occupée actuellement est donc de 10 850 m², plus d'un hectare !

Véronique Jalade

ÉNERGIE

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR...



Concernant la sobriété, les économies d'énergie ont été considérables, vraisemblablement autour de 50 % de notre consommation.

L'extinction de l'éclairage public entre 23h et 6h et le relamping avec des ampoules LED a permis de faire plus de 30 % de baisse de consommation. 31 communes du Pays Grand Briançonnais ont d'ailleurs suivi le mouvement.

Une réhabilitation thermique (partielle ou totale) de l'ensemble des bâtiments communaux (subventionnée entre 80 et 90 %) a amplifié ces bons résultats. Suivant les bâtiments, ils ont bénéficié d'une isolation thermique par l'extérieur (ancienne mairie, école de Puy Chalvin), isolation par l'intérieur et changement d'huisseries (mairie, appartements municipaux, bibliothèque...), Changement de chaudière (Kimpina).

Pour ce qui est de la production d'énergie, l'orientation plein sud de notre commune est un atout indéniable. Grâce à vous, dès 2008, Puy Saint André a été primée 3ème commune de France de moins de 2000 habitants en solaire thermique avec plus d'1 m² de capteurs thermiques par habitant. À cette époque, nous avons proposé la création d'une société citoyenne et publique de production d'énergies renouvelables qui a été validée par les habitants.

La « SEVE », (Soleil, Eau, Vent, Énergie) a été la première société d'économie mixte en France, à faire entrer des citoyens au capital (aujourd'hui d'un montant de 870.000 euros). Les actionnaires à ce jour sont la Communauté de Communes du Briançonnais, les communes de Puy Saint André, Saint Martin de Queyrières et l'Argentière la Bessée, et pour la partie privée, des entreprises

dont l'EDSB, ainsi qu'une soixantaine d'actionnaires citoyens.

Aujourd'hui 20 centrales photovoltaïques en toiture sont reliées au réseau pour une production de 870 000 kwh dont 15% produit par les centrales de Puy Saint-André, générant une vente de 170.000 euros d'électricité à EDF, Enercoop et EDSB. Vous les voyez réparties sur l'ensemble du territoire, du marché couvert de Briançon, aux écoles de Mi Chaussée ou Pont de Cervières, jusqu'à la Ressourcerie de la Miraille ou le cinéma de l'Argentière, sans oublier évidemment les bâtiments publics de Puy Saint André.

De très nombreux projets ont été envisagés en solaire, éolien ou hydroélectrique avec des interrogations sur les impacts paysagers, de biodiversité ou financiers. Le dernier projet en cours de réalisation est le turbinage de l'eau potable de Saint Martin de Queyrières. Après le renouvellement du réseau et la pose de turbine, les habitants de Prelles auront le plaisir de produire de l'électricité en prenant leur douche...

Le soutien récent de l'Europe auprès de la SEVE permet d'envisager l'avenir de façon positive en orientant ses travaux sur les sujets d'actualité (sobriété -précarité, autoconsommation collective et turbinage des réseaux). Notre directeur, Antoine BARD, travaille en étroite collaboration avec deux autres coopératives locales (EnerGuil et Énergies Collectives) ainsi qu'avec EDSB.

L'énergie locale a un bel avenir devant elle, au service des habitants et des collectivités en préservant nos paysages et notre biodiversité.

Pierre LEROY

ECLAIRAGE PUBLIC

RENOUVELLEMENT INTÉGRAL EN 2025

En début de mandat en 2020, Puy Saint André était adhérente du Syndicat Intercommunal d'Électricité du Briançonnais (SIEB). A la dissolution de celui-ci, la municipalité s'est rapprochée du territoire énergie Hautes Alpes SYME 05 pour nous accompagner dans la gestion de la consommation et les travaux à entreprendre pour rationaliser au plus juste les dépenses d'électricité de la commune.

Dans la continuité des démarches engagées pour réduire ses dépenses énergétiques, la collectivité a lancé un programme de renouvellement intégral de son parc d'éclairage public, à l'exception des masts solaires installés récemment et de ceux déjà renouvelés précédemment à la suite de dysfonctionnements récurrents.

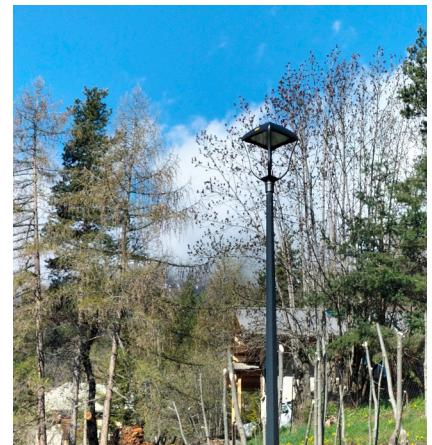
C'est le Territoire d'Énergie des Hautes-Alpes SYME 05 qui a la charge de ce renouvellement, dans le cadre de la compétence qui lui est déléguée.

Le montant total de la dépense engagée sur cette opération s'élève à 38 500 € HT, déduction faite d'une subvention de 50 % dont a bénéficié le Territoire d'Énergie Hautes-Alpes SYME 05.

Tous les hameaux de la commune sont concernés.

Pour mémoire, et malgré la réduction des consommations grâce à l'extinction de l'éclairage public de 23h à 6h, il s'agit du second poste de consommation électrique de la collectivité, juste après le bâtiment qui abrite la Mairie, la bibliothèque et les salles communales.

Pierre SENNERY



LES

PARTIAS

RETOUR SUR 6 ANS D'ACTIONS DE LA RNR

La réserve naturelle des Partias est un territoire d'expérimentation et un formidable site de rassemblement des énergies !

Une multitude d'actions fédère les partenaires, mobilise les bénévoles et s'inscrit dans des réseaux dynamiques. Cette gestion exemplaire, portée par la municipalité de Puy Saint André et la LPO PACA, est toujours soutenue activement par le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Entre les suivis de la faune et de la flore, la concertation des acteurs de la réserve et du territoire, les animations et sensibilisations tout public, la réserve est un lieu qui rassemble, qui nous fait apprendre sur le vivant et dont la volonté est de concilier protection de la biodiversité avec les activités humaines.

Voici 20 ACTIONS PHARES
DE LA RÉSERVE
depuis 2020 suivant les différentes
orientations générales :

ORIENTATION GÉNÉRALE

Conserver la biodiversité et les paysages

Mise en place d'actions qui permettent d'améliorer les connaissances, et d'évaluer la riche biodiversité de la réserve pour maintenir, protéger et préserver la qualité des habitats du sites qui servent de refuge à la biodiversité.

1



1

Suivis annuels de la faune et de la flore – Comptage galliformes, petites chouettes de montagne, mammifères, STOC (suivi temporel des Oiseaux Communs)...

2



Nouveaux protocoles de suivis de la faune – suivis entomologiques (Syrph the Net, Rhopalocères, Orthoptères)



3

Suivi de la zone de quiétude pour les Tétras lyres - modification de la zone et surveillance du respect de la zone par les skieurs de randonnée



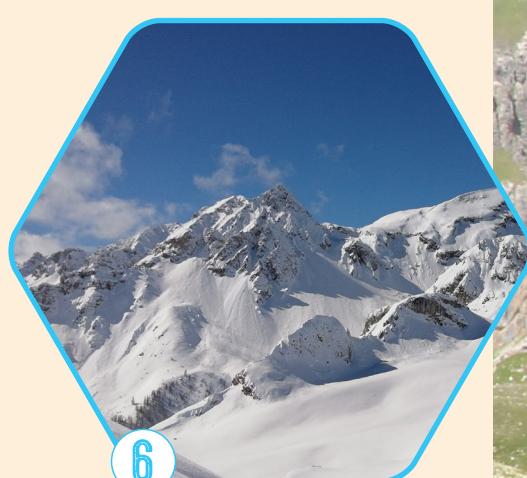
5

Surveillance réglementaire



4

Entretien et nettoyage de la réserve



6

Observatoire photographique du paysage pour évaluer l'évolution du paysage



7

Protection des berges du lac des Partias - pour que la végétation fragile de cette zone humide puisse s'épanouir sans se faire piétiner



8

Chantier de plantation de Pins Cembros et son suivi tous les deux ans

10



9

Mise en place du programme de sciences participatives « Phénoclim » pour suivre l'évolution de la phénologie des arbres face au changement climatique

Participation au programme Life Natur'Adapt : pour adapter la gestion de la réserve face au changement climatique

ORIENTATION GÉNÉRALE

2

Valorisation du site

Informier, sensibiliser, éveiller les consciences au monde du vivant avec différents publics pour un meilleur respect de la biodiversité sur la réserve mais aussi sur tout le territoire.



11

Fête annuelle
des Partias

Deux nouvelles
formations
naturalistes :
oiseaux de
montagne et
reptiles de
montagne



12

Education des
scolaires à
l'environnement
– en classe ou
sur le terrain



13



14

Mise en place
annuelle d'un stand
de sensibilisation
sur le dérangement
hivernal face à
l'augmentation de
la fréquentation en
hiver (surtout pour
les pratiquant.es de
ski de randonnée)



15

Le Tétras lyre
& le skieur

Accueil des
journalistes

ORIENTATION GÉNÉRALE

3

Intégration des activités humaines

La réserve naturelle des Partias n'est pas une mise sous cloche. Des activités variées s'y exercent (randonnées, trail, pastoralisme, chasse, sylviculture...). L'objectif de la réserve est de concilier la pratique de ces activités tout en protégeant la biodiversité du site. Il s'agit d'intégrer au mieux les activités humaines afin de réduire leurs effets sur le milieu naturel.



16

Création d'un nouveau sentier en concertation avec les accompagnateurs en moyenne montagne



18

Soutien et concertation avec le berger et les éleveurs



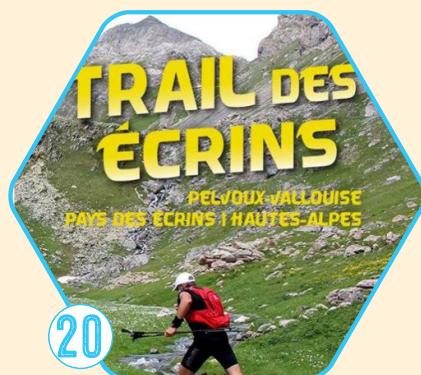
19

Création de 8 nouveaux abreuvoirs



17

Entretien et balisage des sentiers



20

Accueil et concertation pour le Grand Trail des Ecrins (tracés, jauge de participant.es)

Une des actions phares du mandat d'Estelle Arnaud, a été l'augmentation de la surface de la réserve, avec un nouveau secteur en protection. Il s'agit du secteur du Rocher Blanc. La réserve est passée de 685ha à 801ha lors du renouvellement de son plan de gestion.

La co-gestion entre la commune de Puy-Saint-André et la LPO PACA est une co-gestion solide qui fonctionne bien. Il y a une motivation et une volonté forte pour continuer de préserver la biodiversité et la richesse du patrimoine naturel de ce vallon !

Les actions menées rassemblent de multiples partenaires et aussi de nombreuses personnes qui ont œuvré et qui oeuvrent encore aujourd'hui pour préserver et valoriser ce site aux côtés des gestionnaires (habitants de Puy-Saint-André, bénévoles, volontaires en service civique, stagiaires).

Un grand merci à toute l'équipe municipale pour son engagement ainsi qu'à tous les bénévoles et habitants de Puy-Saint-André qui font vivre cette réserve !

DES CONSEILS MUNICIPAUX



DELIBERATION DU 5 MAI AU 10 DECEMBRE 2025

DECISIONS DU MAIRE :

Décision 11-2025 : demande d'aide financière auprès du département au titre des interventions d'urgence pour l'acquisition d'un engin de déneigement et de la région aux communes d'abord

Décision 12-2025 demande d'aide financière auprès du département pour le projet d'animation conférence grand public de la bibliothèque municipale sur les chauves-souris.

Décision 13-2025 signature d'un devis pour une modification sur la lame de déneigement du tractopelle

Décision 14-2025 demande d'aide financière auprès de la Communauté de Communes du Briançonnais au titre des aménagements de bâtiments communaux réfection de la terrasse de Serre Blanc

Décision 15-2025 demande d'aide financière auprès du département pour une aide à postériori pour la DUP de la source de Serre Blanc

Décision 16-2025 signature d'un devis pour une étude d'avant-projet de régulation de la ressource en eau potable

Décision 17-2025 signature d'un devis pour l'acquisition de filets et batterie pour la protection du captage d'eau potable du restaurant d'altitude de Serre Blanc

Décision 18-2025 signature d'une convention de partenariat entre la commune et l'association « environnement et solidarité » pour une prestation d'entretien et débroussaillage de sentiers

Décision 19-2025 signature du devis de la SARL ALTHUIS 05 pour le constat d'affichage de la déclaration préalable pour le projet d'aménagement des Combles de l'ancienne école de Puy Chalvin

Décision 20-2025 signature du devis avec B.E.05 pour une étude géotechnique préalable à un projet de vente d'une parcelle communale

Décision 21-2025 signature d'un devis pour l'aménagement des aires de jeux de la commune avec PROZON

Décision 22-2025 signature d'un devis avec l'entreprise FINE Christian pour la réparation d'une fuite sur le réseau d'eau potable au Chef-Lieu.

Décision 23-2025 retrait décision 21-2025 En effet, il convient de retirer cette décision qui dépasse le montant maximal autorisé par le conseil municipal.

Décision 24-2025 signature d'un devis pour l'acquisition de quatre pneus neige hiver pour le véhicule communal TOYOTA Hilux avec la SFAC Briançon

Décision 25-2025 signature d'un devis pour la réparation d'une fuite sur le réseau d'eau potable Pierre Feu avec l'entreprise FINE Christian

Décision 26-2025 signature d'un contrat de prêt à usage ou commodat de la Kimpina entre la commune et l'association les Amis de la Kimpina

Décision 27-2025 signature d'un devis pour l'acquisition de radiateurs électriques pour l'appartement communal du rez de chaussée de l'ancienne école de Puy Chalvin

Décision 28-2025 signature du contrat de location de l'appartement T3 n°101 G R+2 ouest au 644, route du Canal au chef lieu, 05 100 PUY SAINT ANDRE avec Mme Valentine LEGRAND

Décision 29-2025 signature d'un devis pour l'acquisition d'une perceuse à colonne à la SAMSE

DELIBERATIONS : FINANCES BUDGET PRINCIPAL :

- Budget principal 2025, décision modificative n°1, 2 et 3
- Participation financière Mégisserie Paysanne 10 parts
- Versement subventions aux associations
- Avenant n°1 Convention de mandat entre la commune de Puy Saint André et l'Office du Tourisme des Hautes Vallée pour l'encaissement des recettes de la cabane de Sachas
- Accompagnement et études de faisabilité projet de création hameau léger chef-lieu
- Modification de la régie de recettes prolongée pour l'encaissement des secours sur pistes
- Secours sur pistes - saison 2025/2026 tarifs prestations et facturations secours
- Contrat d'assurance des risques statutaires
- Admission en non-valeur sur les produits irrécouvrables sur le budget communal secours sur pistes

FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATIF :

Adhésion 2025 AMF 05
Adhésion à l'association des Croqueurs de pommes

CULTURE :

Bibliothèque municipale schéma de développement de la lecture publique 2024 2028, logiciel métier

AFFAIRES SCOLAIRES / SOCIAL :

Participation financière communale à la cantine scolaire de la maternelle au CM2 en vue d'une tarification uniforme, année scolaire 2025-2026 à hauteur de 2.22€ pour tous les repas fournis aux enfants par la cantine de Briançon.

Participation financière communale aux frais de cantine de la maternelle au CM2 pour l'année scolaire 2025-2026, en fonction de tranches tarifaires selon les ressources du foyer et du nombre d'enfants.

TRAVAUX :

Réfection de la terrasse commande de travaux à l'entreprise ROUSSET CHARPENTE

Aménagement rue des Tenailles, Travaux de goudronnage Chemin des Moulins et Impasse du Gui commande de travaux à la Routière du Midi

Aménagement aires de jeux et acquisitions de structures

Création d'un appartement dans les combles de l'ancienne école de Puy Chalvin attribution des marchés de travaux

FONCIER :

Convention tripartite de partenariat entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA, l'association Serre lez'Arts et la commune été culturel 2025 pour le sentier transhumance artistique

Désaffectation et déclassement parcelle C 1679 Champ Guy vente parcelle C1678 et 1679 à Coutagne/Montimard

Désaffectation et déclassement parcelles A 1576 et

1580 Chef lieu Champ Guy et vente à Flammier

Parcelles A1346 chef lieu vente Ward-Castellano Gonzalez

URBANISME :

Délibération portant prescription de la procédure de révision allégée du PLU modifie et remplace la délibération initiale n°34-2025 du 24 mars 2025 prescrivant une procédure de modification de droit commun du PLU

Délibération portant prescription de la procédure de révision allégée du PLU modifie et remplace la délibération initiale n°58-2025 du 7 juillet 2025 prescrivant une procédure de modification de droit commun du PLU

Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision allégée n°1 du PLU

Délibération de non-nécessité d'une évaluation environnementale de la procédure de révision allégée du PLU suite à l'avis conforme de l'autorité environnementale avis MRAE n°004494/KK AC PLU

Révision allégée du PLU délibération, arrêté d'ouverture de l'enquête publique

PERSONNEL COMMUNAL :

Avenant n°1 à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le Centre de gestion des Hautes-Alpes (CDG 05) pour le risque « prévoyance »

Délibération relative à la journée de solidarité, portant création des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, instauration du CET compte épargne temps et taux de promotion pour les avancements de grade

Mise à jour de la délibération relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Recrutement d'un vacataire pour le déneigement et le salage des voies du 01/11/2025 au 30/04/2026

Prise en charge des frais de déplacements vacataire année scolaire 2024 2025/2025 2026

Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire de ses agents dans le cadre de la procédure de labellisation

Présentation du rapport social unique RSU 2024

FINANCES BUDGET EAU :

Retrait délibération 76-2024 du 3 octobre 2024 pour la souscription d'un emprunt pour des travaux de diminution de la quantité d'eau prélevée en milieu naturel et d'amélioration de la qualité de l'eau

Remplacement de tronçon fuyard au Chef-Lieu commande de travaux à la SPL ESHD

Modalités d'intervention pour la réalisation du projet de rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable RPQS

Tarif eau potable à partir de 2026

Délibération relative à la redevance consommation d'eau potable et la redevance pour performance des réseaux d'eau 2026

Commande pour la reprise de regards d'eau potable

INTERCOMMUNALITE :

Convention de partenariat Communauté de Communes du Briançonnais/Commune pour l'expérimentation d'un véhicule intermédiaire

Détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire

DIVERS :

Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2025-2035 COMMUNE / LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX - LPO-

Convention de gestion 2025-2035 COMMUNE / REGION PACA / LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX - LPO

Société Publique Locale Eau services Haute Durance modifications des statuts / entrée commune de puy saint pierre

Motion demandant le non classement du renard de la liste des « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » (ESOD) dans le département des Hautes-Alpes

L'intégralité des délibérations est publiée sur

www.puysaintandre.fr

